

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 26 novembre 2013

20h15

| | |
|---------------------|--|
| <u>Président</u> | M. Charles Gabella |
| <u>Secrétaire</u> | Mme Rose-Marie Regidor |
| <u>Scrutatrices</u> | Mme Catherine Milhaud Mme Evelyne Lenoble |

43 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont fait excuser :

Mmes Catherine Berger, Catherine Aellen, Pauline Rahmani, MM. Nicolas Suter, Dominique Favre, Mathieu Félix, Alexandre Liardet, Patrick Schneiter, Patrice Ansermet, Thomas Buchanan, Patrick Berger, Pierre André.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce que le point 5 de l'ordre du jour est supprimé. Le préavis 17/13 – Réorganisation du tourisme régional, sera déposé lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2013

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2013 est adopté sans modification (6 abstentions).

2. Communications du bureau

Le président annonce la démission de M. Patrice Ansermet et donne lecture de sa lettre.

3. Rapport de la commission sur le préavis No 15/13 – Budget 2014

M. Pascal Lincio donne lecture du rapport de la commission des finances.

En conclusion, la CoFin à l'unanimité propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- adopte le budget de l'année 2014 faisant apparaître Fr. 27'004'930.- aux dépenses, Fr. 25'809'820.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 1'195'110.-.
- donne décharge à la commission des finances de son mandat.

M. Lincio répond à la question de la recapitalisation de la caisse intercommunale de pensions (CIP) soulevée par M. Rosat lors d'une précédente séance. La nouvelle loi fédérale applicable à la prévoyance professionnelle, modifiée au 1.1.2012, demande d'adopter un nouveau plan de financement permettant d'atteindre un degré de couverture de 80% au 1.1.2052. Avec l'espérance de vie en augmentation et le rendement des placements financiers revu à la baisse, le taux de couverture n'assure plus l'équilibre financier (ressources/prestations) de la CIP. Le coût des efforts à consentir est estimé à environ 600 mios sur 38 ans. L'augmentation des cotisations à la caisse de pensions, résultant de ce plan de recapitalisation, se reporte sur tous les chapitres du budget dans lesquels se trouvent des salariés communaux. Pour les employeurs, la contribution de recapitalisation est de 3 % pendant 17 ans, représentant une augmentation d'environ Fr. 90'000.- par année pour notre commune.

Le président ouvre la discussion

Concernant une possible remise en cause des standards à la base des coûts de l'accueil de jour des enfants (p. 2 du rapport), Mme la Municipale Burnet explique à M. Nicolas Rosat qu'un plan de développement est en préparation. L'AJEMA a réexpliqué son fonctionnement aux 37 communes du réseau et a initialisé un groupe de travail pour réfléchir aux corollaires financiers du plan de développement (participation des parents et des communes). Les demandes pour le parascolaire sont considérables et les communes se donnent les moyens d'y réfléchir correctement.

La parole n'étant plus demandée, le président fait voter l'assemblée qui adopte les conclusions du rapport de la commission des finances à l'unanimité.

M. le Municipal de Mestral remercie le Conseil pour la marque de confiance exprimée par ce vote unanime. Il remercie également la CoFin pour son travail et sa bonne collaboration. La Municipalité, pour qui la marge d'autofinancement négative est un gros souci, va plancher sur les mesures à prendre pour tenter de rétablir l'équilibre.

4. Préavis No 16/13 – Crédit de construction du bâtiment du Cœur du Chêne (comprenant 12 salles de classes, un restaurant scolaire, une UAPE et un parking souterrain)

Mme la Municipale Gisèle Burnet et M. le Municipal Michel Crottaz donnent lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité déclare arriver dans la dernière ligne droite de réalisation de notre première étape scolaire. Elle nous mettra à niveau pour la rentrée scolaire 2015 et répondra aux besoins induits par l'adoption des HarmoS et LEO. Elle concrétisera aussi la volonté affirmée de maintenir le secondaire à Aubonne. La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet;

3. accorde un crédit de Fr. 11'740'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux;
4. autorise la Municipalité à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par une annuité fixe sur 30 ans à partir de la fin des travaux;
6. accorde à la Municipalité un crédit extrabudgétaire pour l'année 2014 de Fr. 26'000.- pour la location du dépôt voirie de mars à décembre (compte 432.3161 – Location local voirie Es Bon).

Cet objet est transmis à une commission de sept membres désignée par le bureau, soit :

MM Vladimir Mange, Serge Thorimbert, Nicolas Rosat, Alain Biedermann, Sébastien Nyitrai, Jean-Philippe Egger, Mme Marie-Christine Saxer Studer. Suppléants : M. Marc-Henri Vallon et Mme Catherine Zweifel.

Au nom de la CoFin, M. Pascal Lincio fait observer que, vu l'ampleur du projet financier, il conviendra de faire des points de situation au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

M. le Municipal Crottaz confirme à M. Alain Biedermann que le planning des travaux sera transmis à la commission.

M. Crottaz informe Mme Sandra Linder que l'entreprise générale qui va travailler est considérée comme entreprise totale au niveau juridique.

Le président rappelle que chacun peut adresser par écrit ses observations à la commission.

5. Information de la commission consultative du plan général d'affectation sur le PGA

M. Charles Gabella cède momentanément la présidence à M. Nicolas Rosat, vice-président, et fait part de la situation des travaux de la commission consultative sur le Plan Général d'Affectation.

M. Gabella rappelle que la Municipalité planche sur cet objet depuis 2005 avec le concours du bureau d'urbanisme GEA. L'automne passé, elle a soumis son projet aux services de l'Etat et, en attendant leur réponse, elle a mis ce plan à l'enquête publique, ce qui a suscité de nombreuses oppositions et remarques. La Municipalité a décidé de s'adjoindre les services d'une commission consultative composée de 13 Conseillers communaux, afin d'élargir son champ d'analyse et trouver un relai auprès du Conseil communal et de la population. Cette commission a mené une réflexion de fond pour catégoriser, prioriser, quantifier les objectifs définis par la Municipalité, à laquelle elle vient de remettre ses conclusions.

M. Gabella cite des axes de réflexion et d'options présentés à la Municipalité concernant l'augmentation de la population et le développement urbanistique. Avec l'augmentation prévisible de la population, un certain nombre d'aspects seront à résoudre, tels que les flux de circulation, la création ou la prolongation des voies de mobilité douce, le développement de l'établissement scolaire du Chêne, le développement des infrastructures communales, la possibilité de créer des habitations à loyers modérés, des places de jeux et de sport, la préservation des vues vers et depuis Aubonne.

La Municipalité prévoit de mettre sur pied une présentation à la population pour l'informer de ses travaux, des objectifs et réponses en train d'être mis en place. Par la suite, elle soumettra sa nouvelle mouture à la commission consultative en vue d'établir une version définitive qui devra encore être validée par les services de l'Etat. Le PGA sera alors mis à l'enquête publique avant d'être soumis à l'approbation du Conseil communal. L'objectif est de mener ce projet à terme d'ici à l'été 2014.

Après avoir relevé l'énorme travail effectué par la commission consultative, M. le Syndic confirme à M. Vladimir Mange que la Commune a reçu, avec retard et excuses, une détermination des services de l'Etat. Le document sera présenté à la commission consultative lors de leur prochaine séance. Il s'agira de fusionner les remarques des services de l'Etat et les objectifs définis par la commission, afin de présenter à nouveau le PGA et le RPGA au Canton pour un ultime contrôle.

M. Gérard Heimberg souhaite que le texte de la présentation de M. Gabella soit distribué aux Conseillers.

M. Jean-Philippe Egger relève un point essentiel débattu au sein de la commission consultative concernant l'accroissement de la population. Le souci de la commission est d'avoir une maîtrise de la croissance par le biais du PGA. Elle préconise une population approchant 3700 habitants à l'horizon de 2030. Les effets de l'augmentation du coefficient des zones villas ne seront pas sensibles avant plusieurs décennies. Par contre, deux plans de quartier sont actuellement à l'étude (Sous-Bougy et au Chêne); ils ne seront pas légalisés lors du PGA et seront soumis à un complément d'étude et à une mise à l'enquête. La commission souhaite que ces quartiers, qui seront rapidement construits une fois légalisés, se développent par étapes pour éviter un accroissement brusque de la population.

M. le Syndic explique à M. Alain Biedermann que l'aménagement du territoire communal doit s'intégrer dans l'aménagement régional et cantonal qui dépend de la LAT, dont les dispositions votées n'ont pas encore de dispositifs connus. Aubonne est un Centre régional et des coefficients de développement sont fixés par le plan directeur cantonal (PDC). Le travail de la commission consultative et de la Municipalité est de réussir l'équilibre entre la qualité de vie et le développement imposé par le PDC, pour un avenir harmonieux de notre cité.

6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz parle de la police des constructions et ses multiples tâches. Cette année à ce jour, 48 demandes de permis de construire ont été déposées (26 en 2012), dont 17 transformations de logements. M. Crottaz insiste sur le fait que toute transformation, intérieure et extérieure, doit être annoncée à la Municipalité qui est responsable de l'application des règles et qui décide si les travaux sont soumis à enquête ou non. Avec le PGA, le Cœur du Chêne, les séances de conciliation, les séances avec la commission consultative d'urbanisme, les suivis de chantiers, la police des constructions demande un travail permanent. Par ailleurs, M. Crottaz signale qu'une modification de la LAT permet la pose de panneaux solaires sans en référer aux autorités. La Municipalité souhaite continuer à conduire les projets et a demandé un avis de droit.

Mme la Municipale Gisèle Burnet évoque les diverses initiatives prises par la commission Suisse-Etranger en vue de faciliter l'intégration des personnes étrangères. Ainsi, toute personne allophone qui arrive à Aubonne est accueillie par une personne de contact. Les trois cours de français sont pleins et un quatrième cours va s'ouvrir. Une délégation de la commission a rencontré les élèves.

Mme Burnet annonce par ailleurs la tournée du Père Noël qui aura lieu le 21 décembre.

M. le Municipal Eric Muller fait savoir que les trois nouveaux véhicules des services extérieurs ont été équipés pour l'hiver et testés. Les collaborateurs en sont très satisfaits. Le coût final de ce remplacement avoisine Fr. 265'000.-, alors que le crédit accordé était de Fr. 275'000.-.

En réponse à une remarque de M. Josselin Meylan lors d'une précédente séance, M. Muller confirme avec regret que plusieurs bancs ont dû être supprimés en ville, suite à des incivilités et des déprédations; à certains endroits, les bancs sont systématiquement démontés.

Concernant les déchets, la Municipalité réfléchit à une amélioration du système de ramassage et du site de la déchetterie.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral signale que, après avoir terminé sa formation, le deuxième assistant de sécurité publique sera assermenté début janvier. Le contrat avec le SIR a été dénoncé.

M. de Mestral invite les personnes intéressées à assister à la présentation par la gendarmerie du concept "Police-Population" (anciennement Surveillance Mutuelle des Habitations), le 5 décembre au Centre culturel du Chêne.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier invite les Conseillers à participer, le 2 décembre à l'Aula du Château, à la séance publique d'information et d'échanges sur le projet de fusion entre Aubonne – Bougy-Villars – Montherod – Saubraz, baptisé "Objectif : Ensemble".

7. Questions et vœux

M. Pascal Lincio rappelle que le Père Noël terminera sa tournée de onze communes dans celle d'Aubonne, le samedi 21 décembre.

M. le Municipal Muller répond à M. Lincio que le plan de classement communal des arbres est en révision. Les arbres à protéger sont inventoriés et ne peuvent être abattus qu'avec l'accord de la Municipalité et après affichage au pilier public. L'Exécutif souhaite être informé de tout abattage d'arbres.

M. Marcel Schwab trouve inadmissible et honteux l'état déplorable de la place de la gare qui n'offre plus ni bancs ni salle d'attente. Il demande à la Municipalité de prendre contact auprès de la direction de la Sefa afin que quelque chose soit fait pour l'amélioration du confort des usagers des transports publics. Les incivilités de quelques hurluberlus ne devraient pas pénaliser tous les citoyens contribuables. M. le Syndic entend ces doléances et signale que des réflexions sont en cours à ce sujet.

Mme Marie-Christine Saxer Studer relève que ce point a été soulevé par la commission consultative du PGA.

Le président rappelle la fondue du 10 décembre, la prochaine séance du 21 janvier et lève la séance à 21h50 avant de convier chacun à prendre le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor